

## AVIS DE POSE DE LA SIGNALISATION

N/Réf.: 767 / vyf / vlx - (24) -15962

Lausanne, le 3 juin 2021

V/Réf.:

La municipalité ci-dessous informe la Direction générale de la mobilité et des routes que la mesure qui suit a été appliquée et qu'il peut être procédé au contrôle de celle-ci.

### Method

#### Mesure acceptée

**Lieu :** Chemin du Haut des Coteaux et chemin de la Seraule  
**Signaux OSR :** 2.14 (art.19) Circulation interdite aux voitures automobiles, aux motocycles et cyclomoteurs, exploitation forestière autorisée **(2x)**

(Afin de simplifier la procédure de contrôle prière de joindre quelques photos)

Au nom de la Municipalité :

La Syndique :

La Secrétaire :